



VIDE GRENIER NLC+ 02 Août 2026

RÈGLEMENT PARTICIPANTS

Article 1 : Cette manifestation est organisée par NLC+ et se déroulera sur la place de l'Église au 904 avenue du Léman le **dimanche 02 Août 2026** de 8h à 16h.

Article 2 : Merci de transmettre le paiement de votre emplacement pour valider votre inscription. Toute personne qui n'aurait pas réglé son emplacement avant le vide grenier ne sera pas acceptée. (12 euros l'emplacement de 3mx3m).

Article 3 : Le vide grenier est **réservé aux particuliers**, non aux professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, conformément à la Loi 2005-882 du 2 Août 2005 art.21 journal officiel du 3 Août 2005.

Article 4 : Toute personne devra **justifier de son identité** en présentant un justificatif à Neuvecelle Loisirs et Culture+ avant la manifestation.

Article 5 : Ces informations seront **recensées dans un registre** remis aux services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposées en préfecture.

Article 6 : Les emplacements ne peuvent pas être choisis par les participants.

Article 7 : **L'accueil** des exposants se fera de manière échelonnée **entre 6h30 et 7h30**. Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les places qui leur seront attribuées.

Les emplacements ont été attribués au préalable et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaires.

Les participants s'engagent à rester sur place et à ne pas remballer avant 16h (fin de la manifestation).

Article 8 : Les tables, chaises, parasols et tonnelles ne sont pas fournis par l'organisateur. Chaque exposant devra apporter son propre matériel.

Article 9 : Les objets exposés demeurent **sous la responsabilité de leur propriétaire**. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, casses ou autres détériorations.

Article 10 : L'association organisatrice reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempérie.

Article 11 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

Article 12 : Prière de **trier vos déchets** en fin de journée et de les déposer dans les containers appropriés.

Article 13 : Afin de faciliter le parking des visiteurs, les voitures des exposants devront être garées sur le parking prévu après installation.

Petite restauration et buvette sur place.



VIDE GRENIER NLC+ 02 Août 2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

N° Carte d'identité : _____

Délivrée le : ____ / ____ / ____ à _____

Règlement :

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-joint

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée : _____ né(e) le _____ à _____
et domicilié(e) à : _____

participant non professionnel à la vente au déballage organisée par NLC+ place de l'Église de Neufvécelle, déclare sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Fait à : _____ , le ____ / ____ / ____

Signature :